

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU MERCREDI 23 MARS 2016 à 18 h**



\*\*\*\*\*

**Présents:** MM. VOUDON, LESAGE, FOUCHIER, GAUVIN, DESSIREIX, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, MM. GODICHAUD, JEAN, Mme ROY Marie-Annick, Mme RODET, MM. MESNARD, DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, Mme ROBERT-MORISSET, MM. LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, Mme GAILLARD, MM. BERTRAND, PANNETIER, CHAUVET.

**Excusés:** M. BONNEAU, Mme VANDESTICK, M. TURQAT

**BUDGETS PRIMITIFS 2016**

<b>BUDGET ORDURES MENAGERES :</b>	Section de fonctionnement :	1 152 641 €
	Section d'investissement :	328 657 €
<b>BUDGET HABITAT :</b>	Section de fonctionnement :	497 704 €
	Section d'investissement :	2 335 536 €
<b>BUDGET LOTISSEMENT LA GACHERE</b>	Section de fonctionnement :	55 170 €
	Section d'investissement :	8 113 €
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT :</b>	Section de fonctionnement :	177 531 €
	Section d'investissement :	338 716 €
<b>BUDGET PRINCIPAL :</b>	Section de fonctionnement :	7 448 246 €
	Section d'investissement :	6 413 241 €

**FISCALITE 2016**

La fiscalité est votée à l'unanimité avec les mêmes taux que l'an passé soit :

CFE : 24 %    TH : 8.76 %    TFNB : 2.42 %

**LOYER PRIEURE de LANVILLE**

Etant donné que les travaux ne sont pas complètement réalisés afin de déclarer l'établissement en Etablissement Recevant du Public (ERP), il est décidé de passer une Convention de location à titre gratuit jusqu'au 15 mai 2016 avec l'association MARPEN.

**DUREE AMORTISSEMENTS budget HABITAT**

La durée des amortissements sur les immobilisations corporelles est fixée à 50 ans.

**PARTICIPATION CALITOM 20165**

Suite au litige avec CALITOM sur la participation depuis 2013, le conseil décide de verser à CALITOM une participation de 229 530,74 € en 4 échéances.

**FUSION avec GRAND COGNAC**

Après discussions entre élus, un vote a lieu à main levée pour décider de poursuivre les négociations contre le projet du schéma départemental de coopération intercommunale (25 voix Pour, 4 voix Contre). Le conseil communautaire donne tout pouvoir au Président pour mener les débats à intervenir pour que la communauté de communes du Rouillacais reste indépendante.

A 21h15, le Président lève la séance.